

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION  
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

*Le mardi 3 décembre 2024, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, à la salle Olof Palme, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 27 novembre 2024, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.*

**ETAIENT PRESENTS :**

*GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, LAVERSIN Corinne, GAQUÈRE Raymond, SCAILLIEREZ Philippe (jusqu'à la question 41), BERRIER Philibert, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, DE CARRION Alain, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Léo, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELBECQUE Benoît, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, BECUWE Pierre, BEROYER Lysiane, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLOCH Karine, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELANNOY Marie-Joséphine, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERUELLE Karine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DISSAUX Thierry (jusqu'à la question 45), DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLAJOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory, FRAPPE Thierry, FURGEROT Jean-Marc, GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, ROYER Brigitte (jusqu'à la question 45), HOLVOET Marie-Pierre, JURCZYK Jean-François, LECOMTE Maurice, LEGRAND Jean-Michel, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, MACKE Jean-Marie, VAILLANT Philippe, MALBRANQUE Gérard, MARCELLAK Serge, MARGEZ Maryse, WALLART Annie, MERLIN Régine, NEVEU Jean (jusqu'à la question 41), NOREL Francis, PAJOT Ludovic, PERRIN Patrick, CARON David, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, PRUVOST Marcel, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ADANCOURT Annie, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TASSEZ Thierry (jusqu'à la question 6), TOMMASI Céline, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle*

### **PROCURATIONS :**

*LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à THELLIER David, DEBUSNE Emmanuelle donne procuration à LEFEBVRE Nadine, DUCROCQ Alain donne procuration à VERWAERDE Patrick, BARROIS Alain donne procuration à MULLET Rosemonde, BERROYEZ Béatrice donne procuration à GACQUERRE Olivier, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, DEFEBVIN Freddy donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, FACON Dorothee donne procuration à BOSSART Steve, FLAHAUT Karine donne procuration à DE CARRION Alain, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HANNEBICQ Franck donne procuration à PICQUE Arnaud, IMBERT Jacqueline donne procuration à BERTOUX Maryse, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à NOREL Francis, TASSEZ Thierry donne procuration à MARCELLAK Serge (à partir de la question 7)*

### **ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

*BRAEM Christel, CANLERS Guy, CASTELL Jean-François, CLAREBOUT Marie-Paule, COCQ Marcel, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DERLIQUE Martine, FLAHAUT Jacques, FONTAINE Joëlle, HERBAUT Emmanuel, HEUGUE Éric, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEVENT Isabelle, MAESELE Fabrice, MASSART Yvon, OPIGEZ Dorothee, POHIER Jean-Marie, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric*

*Monsieur VERWAERDE Patrick est élu Secrétaire,*

*La séance est ouverte,*

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**3 décembre 2024**

**POLITIQUE DE LA VILLE**

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SEIN**  
**DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN 2023**  
**VALIDATION DU RAPPORT DEFINITIF**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire approuvé par délibération n° 2022/CC136 du Conseil communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité 3 : Garantir le « bien vivre ensemble » et la proximité sur l'ensemble du territoire.

Enjeu : Veiller à la tranquillité publique et à la cohésion sociale.

Le décret n°2015-1118 du 03 septembre 2015 prévoit la production par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) signataire d'un Contrat de Ville, d'un rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur son territoire. Ce rapport annuel précise les actions que l'EPCI mène sur son territoire, les orientations et programmes de nature à améliorer la situation dans les quartiers de la géographie prioritaire.

Conformément aux termes de ce décret et de la délibération du Conseil communautaire du 24 septembre 2024 définissant les modalités de consultation des conseils municipaux et des conseils citoyens sur le contenu du rapport d'activité 2023 du contrat de ville, il revient à l'assemblée d'approuver le rapport définitif enrichi le cas échéant des avis des communes et des conseils citoyens adressés au plus tard à la date du 18 novembre 2024.

Les communes de Burbure, Auchy-Les-Mines et Auchel ont formulé un avis ou approuvé le rapport par délibération du conseil municipal et en ont informé la Communauté d'Agglomération dans le délai imparti.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cohésion Sociale » du 20 novembre 2024, il est demandé à l'assemblée d'approuver le rapport définitif relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au titre de l'année 2023, ci-annexé.

Ce rapport est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et dans les mairies des communes concernées par la Politique de la Ville jusqu'à la production d'un nouveau rapport en 2025. »

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,  
Le Conseil communautaire,  
A la majorité absolue,

**APPROUVE** le rapport définitif relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane au titre de l'année 2023 ci-annexé.

**PRECISE** que ce rapport est mis à disposition du public pour consultation au siège de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et dans les mairies des communes concernées par la Politique de la Ville, jusqu'à la production d'un nouveau rapport annuel en 2025.

**INFORME** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **11 DEC. 2024**

Et de la publication le : **11 DEC. 2024**  
Par délégation du Président,  
Le Vice-président délégué,



**LEMOINE Jacky**



**LEMOINE Jacky**

# CONTRAT DE VILLE

## Rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville par la Communauté d'agglomération Année 2023

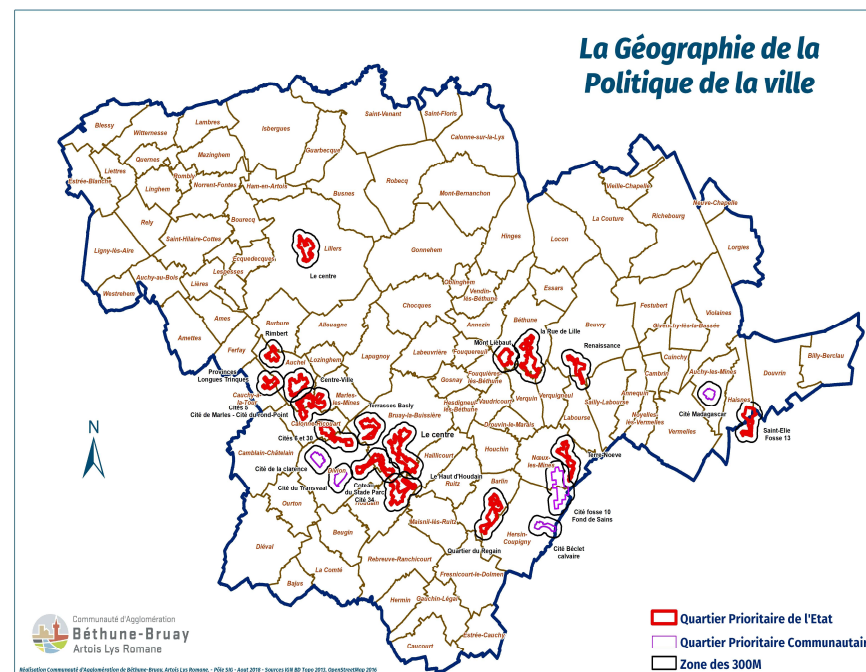


# La politique de la Ville sur l'Agglomération

La Communauté d'Agglomération co-pilote avec l'Etat, la mise en œuvre de la **Politique de Ville**, une compétence obligatoire pour l'intercommunalité.

Le Contrat de Ville a été signé en 2015. Cette formalisation du Contrat a été le point de déclenchement des actions dans l'ensemble des communes concernées, actions dont l'ambition vise à sortir les habitants des quartiers fragiles des difficultés constatées, par une collaboration renforcée des partenaires.

16 communes, 21 quartiers sont concernés sur le territoire dont 16 quartiers reconnus par l'Etat.



# La mise en œuvre du contrat de ville en 2023



# La programmation du Contrat de Ville

## Année 2023

---

La programmation prévisionnelle 2023 a représenté un montant total de **6 136 050 €** de dépenses cumulées au profit des QPV.

Sur les **165 projets déposés**, **139 actions** ont été soutenues au titre des crédits de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires - ANCT.

Les thématiques relevant du pilier cohésion sociale (réussite éducative, santé, lien social, ...) mobilisent **68 %** des crédits de la programmation.

**79** projets ont été déposés par des opérateurs associatifs soit **56%** de la programmation du contrat de ville 2023

L'année 2023 marque la fin du premier contrat de ville 2015 – 2023 et la mise en place des travaux de concertation partagée et de réflexion sur l'élaboration du nouveau contrat de ville «*Engagements quartiers 2030*», ses enjeux et sa nouvelle géographie prioritaire.

# Programmation 2023

## Répartition financière par pilier

---

| PILERS DU CONTRAT DE VILLE                      | CONTRIBUTIONS  | TAUX  |
|-------------------------------------------------|----------------|-------|
| COHESION SOCIALE                                | 4 194 646,00 € | 68,3  |
| CADRE DE VIE, RENOUVELLEMENT URBAIN             | 409 295,00 €   | 6,7   |
| EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE              | 1 376 516,00 € | 22,4  |
| PILOTAGE, QUALIFICATION DES ACTEURS, EVALUATION | 155 593,00 €   | 2,6   |
| Total                                           | 6 136 050,00 € | 100,0 |

# Programmation 2023

## Répartition des crédits spécifiques

---

|                                      |                                        |                                        |                                             |
|--------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|---------------------------------------------|
| ANCT<br>« BOP 147 » + « QE<br>2023 » | CONSEIL REGIONAL<br>« fonctionnement » | CONSEIL REGIONAL<br>« investissement » | CABBALR<br>« Fonds de Cohésion<br>Sociale » |
| 1 704 613 €<br>173 810 €             | 144 314 €                              | 177 972 €                              | 94 162 €                                    |

**Sur un total engagé  
de 6 136 050 €**

**La contribution des  
crédits spécifiques  
« Politique Ville »  
s'élève à 37%**

**TOTAL : 2 294 871 €**

# Le fonds de cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération

---

Une enveloppe FCS de **94 162 €** de la CABBALR a permis de soutenir **29 projets** associatifs en faveur des habitants et acteurs des quartiers en 2023.

5 axes d'intervention pour ces crédits spécifiques :

- le soutien aux actions des conseils citoyens : 4 projets pour un montant total de 7000€
- le déploiement d'une action à l'échelle intercommunale : 1 projet pour un montant de 6000€
- l'appui aux petites associations de quartier : 20 projets pour un montant total de 26.000€
- la qualification des acteurs des quartiers: 3 projets pour un montant total de 40.162€
- l'inclusion numérique: 1 projet pour un montant de 15000€

# Les fonds de concours Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération

---

**142 124 €** ont été attribués à **3 communes** au titre du fonds concours spécifique « Politique de la Ville » en 2023 :

## **Labourse**

Aménagement d'un espace public

**70 000 €**

## **Bruay-la-buissière**

Création d'une aire de jeux – Parc Cuba

**18 996 €**

## **Auchy-les-Mines**

Rénovation énergétique de l'école maternelle

Les Églantines

**53 128 €**

# Les fonds de concours Nouveau Programme Renouvellement Urbain de la Communauté d'Agglomération

---

## **Bruay-La-Buissière**

## Montant du Fonds de Concours

|                           |                  |
|---------------------------|------------------|
| Parvis de l'école Caudron | <b>203 756 €</b> |
|---------------------------|------------------|

|                                        |                  |
|----------------------------------------|------------------|
| Restructuration place Leclerc Perigord | <b>300 494 €</b> |
|----------------------------------------|------------------|

|                       |                 |
|-----------------------|-----------------|
| Sentier des Tombelles | <b>73 095 €</b> |
|-----------------------|-----------------|

|                             |                 |
|-----------------------------|-----------------|
| Cheminement Seringat/Guesde | <b>93 655 €</b> |
|-----------------------------|-----------------|

|                  |                         |
|------------------|-------------------------|
| soit un total de | <b><u>671 000 €</u></b> |
|------------------|-------------------------|

« Focus »  
Actions 2023



# Focus 1 : En route pour les JO 2024

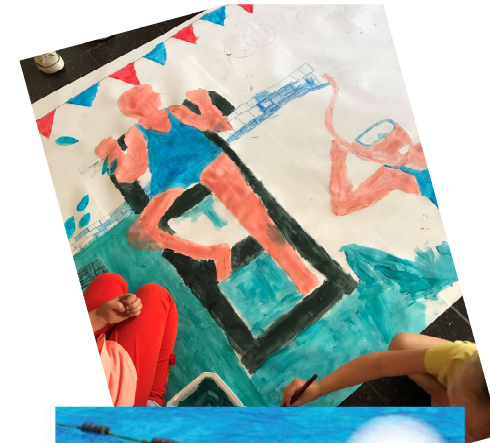
## Stage des petits champions

### J'apprends à nager

Opérateur : **Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay**

En s'appuyant sur le dispositif national de droit commun "J'APPRENDS A NAGER", l'objectif de cette action spécifique est d'augmenter le "taux de nageurs" des 6 à 12 ans issus des quartiers prioritaires du territoire. L'action de 2023 était destinée aux enfants des programmes de réussite éducative du territoire avec la mise en place d'ateliers créatifs parents / enfants.

- 1/ Favoriser l'accès au plus grand nombre à la pratique d'activités aquatiques mais également nautiques en toute sécurité, dès le plus jeune âge
- 2/ Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive enregistrées sur le territoire
- 3/ Lutter contre la sédentarité des enfants issus des quartiers prioritaires du territoire
- 4/ Renforcer le lien parents-enfants via des ateliers d'éducation à l'alimentation



# Focus 2

## La cravate solidaire mobile



### Opérateur : La cravate solidaire

La « Cravate Solidaire Mobile » est un projet innovant de La « Cravate Solidaire » qui a vu le jour en 2021. Il a pour but de faire tomber les barrières à la mobilité des personnes en recherche d'emploi (temps de transport, coût du transport, barrières mentales, etc.) en se déplaçant sur les territoires pour proposer des ateliers Coup de Pouce Mobile.

- **L'accueil** : dans un environnement chaleureux pour identifier les freins éventuels à leur recherche d'emploi et guider au mieux les bénévoles sur la manière d'accompagner le candidat.
- **Le coaching image** : avec deux bénévoles en image qui aident à choisir la tenue idéale pour un entretien. Le candidat repart avec la tenue.
- **Le coaching R.H.** : en tenue, le candidat s'exerce avec des bénévoles professionnels du recrutement. Ils les guident et les candidats repartent avec des conseils pratiques pour réussir l'entretien d'embauche.
- **La session photo** : si le candidat le souhaite, il termine l'atelier par une photo, pour le C.V., pour la confiance et avoir un souvenir de l'atelier.



# Focus 3

## Cœur de cités – Psy de rue



**Opérateur : Club de prévention La Vie Active**

Le club de prévention intervient dans les quartiers prioritaires de 5 communes (Bethune, Bruay-La-Buissière, Houdain, Calonne-Ricouart et Marles-les-Mines) où les éducateurs, par une présence quotidienne, arrivent à être en lien avec un peu plus de 500 jeunes par an, âgés entre 11 et 25 ans. Un binôme d'éducateurs spécialisés va vers les jeunes grâce au travail de rue, gage d'une proximité et facteur facilitant la construction d'une relation éducative.

L'année 2023 a été marquée par la présence d'une psychologue de rue pour tenter de répondre au mieux aux problématiques des jeunes des QPV.



# Dynamiser l'espace public en QPV par le design actif

**Opérateur : CABBALR (AMO Récréations urbaines – POWA )**

Le design actif est un outil novateur pour faire bouger les populations, lutter contre la sédentarité tout en renforçant l'attractivité des quartiers. Par le biais de différents outils d'aménagement urbain (utilisation de couleurs, de formes, de lumière, transformation du mobilier urbain...), il permet de reconquérir l'espace, les usages, les continuités, le patrimoine, les paysages.

Cet accompagnement a permis une concertation avec les habitants et/ou publics scolaires sur les enjeux de design actif et de proposer des solutions adaptées au contexte local, créatives et innovantes.

L'objectif est de donner les outils aux communes leur permettant de réaliser la phase opérationnelle.

3 communes ont été accompagnées : Lillers, Béthune et Calonne-Ricouart



# Programme National de Renouvellement Urbain



# Le Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU)

## Le Mont-Liébaud à Béthune / Le Centre à Bruay



Le 14 novembre 2023 : 3<sup>ème</sup> revue de projets du NPNRU sous le pilotage CABBALR aux côtés de l'Etat. Elle a rassemblé les communes et partenaires du programme.

Le déploiement opérationnel se poursuit avec différentes maîtrises d'ouvrage :

### A Béthune :

- Finalisation des travaux de construction par l'ANCT de l'équipement commercial boulevard des Etats-Unis
- Démolition du foyer féminin et validation du projet de réhabilitation des 24/25 Budapest par Pas-de-Calais Habitat (PDCH)
- Finalisation et validation du pré-programme de travaux du centre Jean Monnet 1 par l'Agglomération

### A Bruay-la-Buissière :

- Finalisation du relogement par Flandres Opale Habitat (FOH) et Pas-de-Calais Habitat
- Finalisation des travaux de la place Cadot et réaménagement de la place Leclerc et du parvis de l'école Loubet par la ville
- Démolition des résidences Artois et Alsace par PDCH et FOH

A noter la signature d'une charte GUSP pour les 2 quartiers NPNRU par la CABBALR, l'Etat, les deux villes et les deux bailleurs concernés.

## Le service « Politique de la Ville » de l'Agglomération



# Moyens humains« Politique de la Ville » Communauté d'Agglomération

**DGA Aménagement de l'Espace**  
Christophe MASSE

**Directeur Politique de la Ville**  
Olivier PECQUEUR par interim jusqu'au 01/11/2023  
Aline LOUCHART à partir du 01/11/2023

**Contrat de Ville /**  
**Renouvellement Urbain**

**Chargé de Mission PV**  
Alexandre HERMANT

**Chargée de Mission PV**  
Sarah THEDREZ (jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre 2023)

**Chargée de Mission RU**  
Carole WAREMBOURG

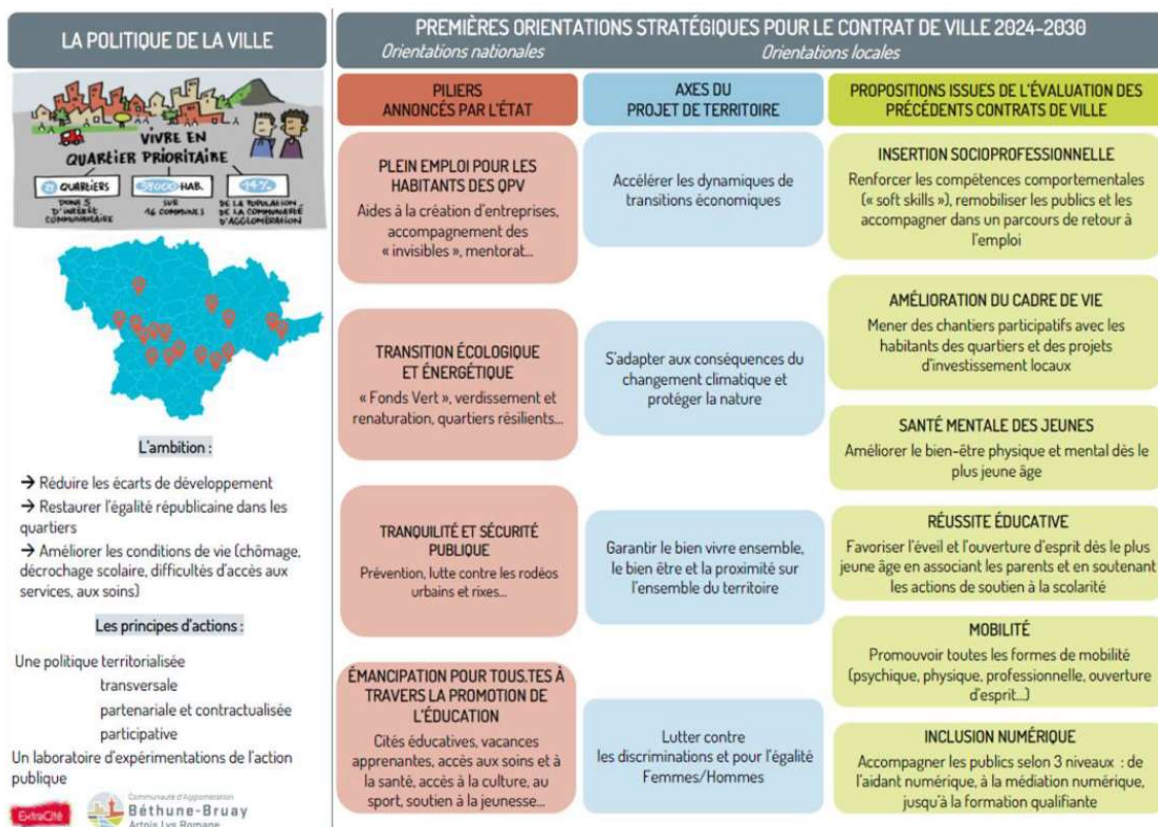
**Secrétariat Politique de la Ville**  
Bénédicte DECROIX



Elaboration du Contrat de Ville  
«Engagements Quartiers 2030 »

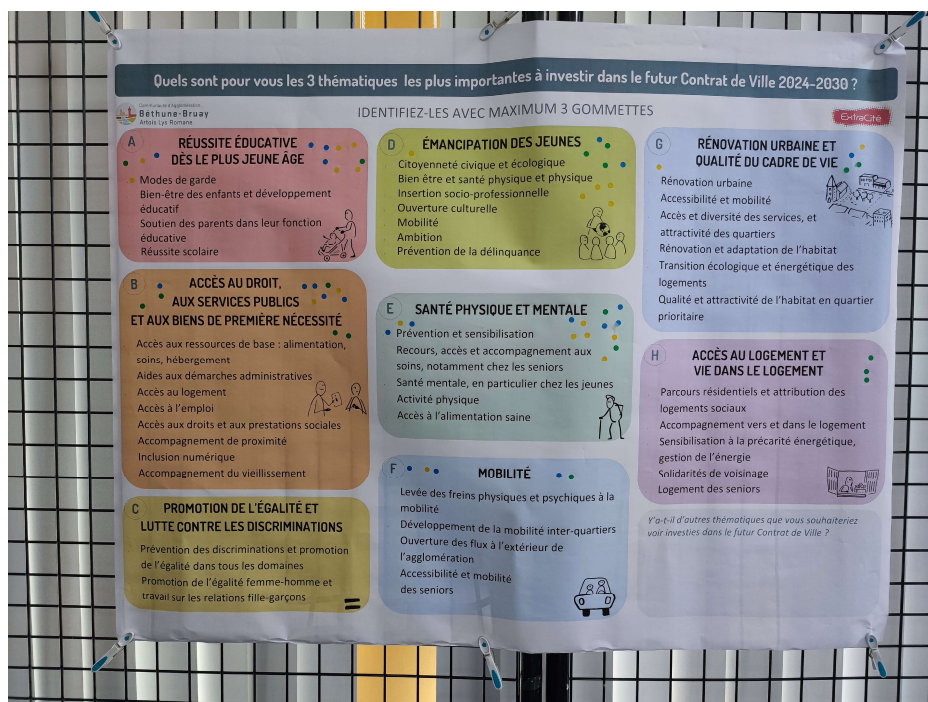
**qu****rtiers2030**

# Premiers travaux de réflexion sur les priorités du nouveau contrat de ville - Séminaire des élus sur la Politique de la ville -25 Mai 2023



3 Ateliers de concertation partagée avec l'ensemble des partenaires du contrat de ville en Juin, Septembre et Décembre 2023

Accompagnement dans le cadre d'une AMO par la Coopérative Extracité



# Réflexion et concertation sur la nouvelle géographie prioritaire avec les élus et les services de la Préfecture - 11 Juillet 2023

Cette journée a permis à chaque commune de faire ses propositions sur les périmètres proposés par les services de l'Etat

Comité de négociations  
Mardi 11 juillet 2023

|                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| 9h00               | Accueil            |
| 9h30-10h           | Auchel             |
| 10h-10h15          | Cauchy-à-la-Tour   |
| 10h15-10h45        | Beuvry >> Labourse |
| 10h45-11h15        | Nœux-les-Mines     |
| 11h15-11h45        | Lillers            |
| 11h45-12h15        | Divion             |
| --Pause déjeuner-- |                    |
| 13h30-14h15        | Béthune            |
| 14h15-14h45        | Bruay-La-Buissière |
| 14h45-15h15        | Houdain            |
| 15h15-15h30        | Haillicourt        |
| 15h30-16h          | Haisnes            |
| 16h-16h30          | Barlin             |
| 16h30-17h          | Calonne-Ricouart   |
| 17h-17h15          | Marles-les-Mir     |

CARTOGRAPHIE  
Actualisation Géogr  
CARTE INTERACT  
ACTUALISAT  
PRIORITAIRE

L'ANCT met à disposition  
des outils numériques et qualitatifs  
pour la mise à disposition des  
données et à la création ou à la  
mise à jour des cartes.



## Déplacement de la Commission Mechmache sur le territoire de la CABBALR - 10 Octobre 2023 : à la rencontre des acteurs et habitants du territoire

Mise en récit de la participation citoyenne sur la CABBALR, rythmée par les préconisations du **Livre Blanc de la Participation Citoyenne** réalisé avec l'accompagnement de l'AAE 62.

**Rencontre de Mohamed Mechmache** avec les élus, les associations et les habitants des quartiers prioritaires de Divion, Barlin, Beuvry et Noeux les Mines dans le cadre de la commission nationale « Participation citoyenne des quartiers ».

Cette commission a pour objectif d'associer les habitantes et habitants aux nouveaux contrats de ville et de préciser les conditions qui garantissent leur contribution effective à la définition des priorités, au suivi et à la mise en œuvre des actions qui en constituent la déclinaison.



# Définition de la stratégie du nouveau contrat de ville

## « Engagements Quartiers 2030 »

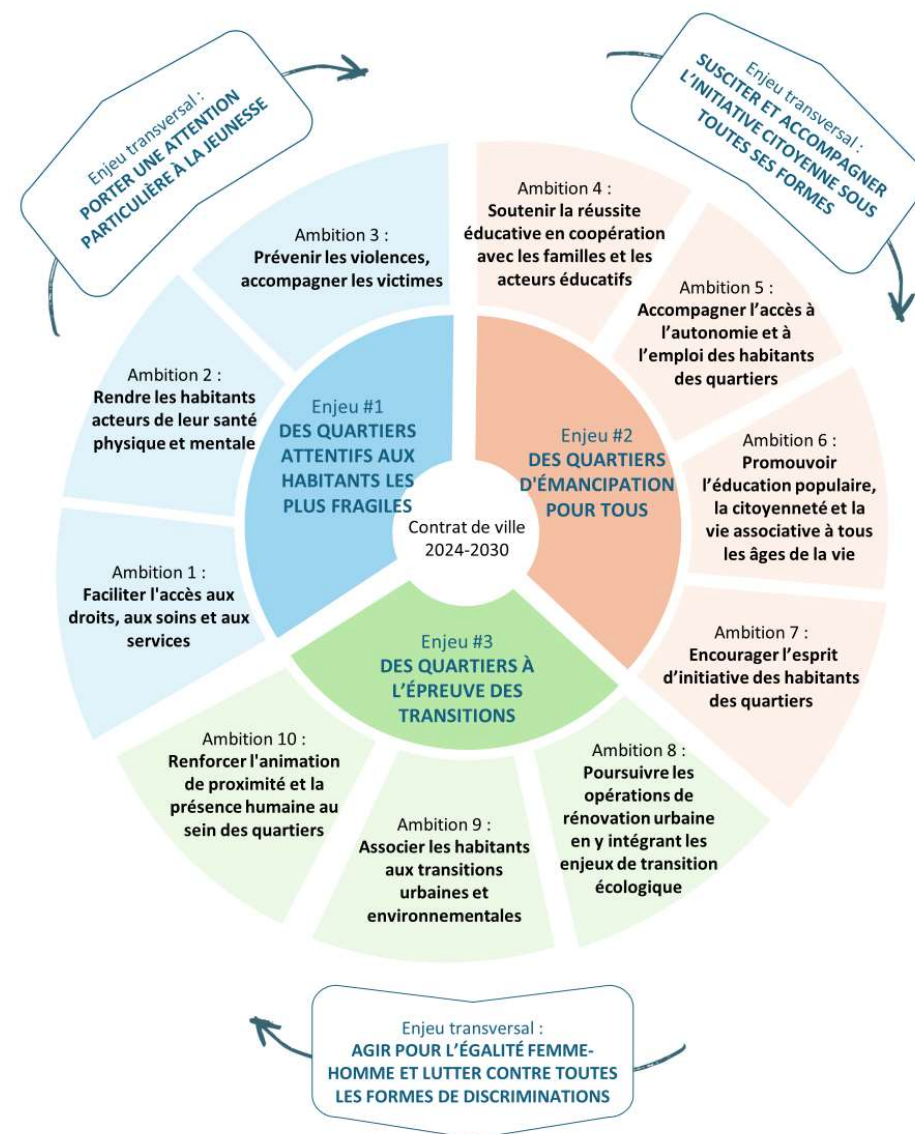
### 3 enjeux structurants

déclinés en 10 ambitions partagées et 35 objectifs

- Des quartiers attentifs aux habitants les plus fragiles
- Des quartiers d'émancipation pour tous
- Des quartiers à l'épreuve des transitions économiques, écologiques et sociales

### 3 enjeux transversaux

- Une priorité à la jeunesse : investir sur l'avenir
- La participation des habitants : susciter et accompagner l'initiative citoyenne, sous toutes ses formes
- L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations : vers l'égalité réelle



# Perspectives



Les priorités d'intervention dans les quartiers prioritaires actées en comité de pilotage annuel pour 2024 sont issues des conclusions des travaux de concertation partagée avec les partenaires de l'agglomération dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

## PRIORITES D'INTERVENTION 2024



### ISSUES DE L'EVALUATION DE L'ANCIEN CONTRAT ET DES ATELIERS DE CO-PRODUCTION

#1

Des quartiers attentifs  
aux habitants les plus fragiles

#2

Des quartiers d'émancipation  
pour tou.te.s

#3

Des quartiers à l'épreuve des  
transitions

La jeunesse ciblée en priorité sur les actions menées dans chacune des priorités

La lutte contre toutes les formes de discrimination avec un focus sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour 2024, une nouvelle géographie  
prioritaire Etat est définie,

L'agglomération travaille également sur une  
nouvelle géographie d'intérêt  
communautaire.

Signature du nouveau contrat de ville  
« Engagements Quartiers 2030 » de la  
CABBALR avec l'ensemble des partenaires  
associés.

Avis des communes  
et des conseils citoyens

**Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) -  
Rapport d'activité 2023 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville**

*République française  
Liberté – Egalité - Fraternité*

**Département du PAS-DE-CALAIS**

**Commune d'AUCHEL**

**Arrondissement de BETHUNE**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

Le Maire de la Ville d'Auchel certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Séance ordinaire du 30 octobre 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le trente octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-trois octobre, s'est réuni en séance ordinaire, en l'Hôtel de ville d'Auchel, sous la présidence de Monsieur Philibert BERRIER, Maire.*

**Conseillers en exercice :**

**Etaient présents :** Philibert BERRIER - Marie-Pierre HOLVOËT - Michel VIVIEN - Véronique DIERS - Vincent BERRIER - Martine DERLIQUE - Nicolas CARRE - Brigitte KUBIAK - Daniel PETIT - Marie-Rose DUCROCCO - Jean-François BRUNEL - Laure BLASZCZYK - Lars FLOEGER - Liliane GORKA - Jérôme DEROO - Samuel BAJEUX - Laura NOWAK - Hervé DUQUESNE - Michèle JACQUET - Hélène PIWEK - Jacky PHILIPPE - Alain BLANQUIN - Martine DERAMAUX - Gabriel BOITEL - Ingrid STIEVENARD

**Absents ayant donné procuration :** Bianca ROSSIGNOL à Liliane GORKA - Serge BOY à Marie-Pierre HOLVOËT - Michel POINTU à Daniel PETIT - Jeannine BOURLARD à Philibert BERRIER - Béangère ROGER à Gabriel BOITEL

**Etait absent excusé :** Alain ALEXANDRE

**Etaient absents :** Hervé LERICHE - Frank FOUCHER

**Monsieur Nicolas CARRE a été élu Secrétaire de Séance**

L'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévoit d'annexer la contribution du conseil municipal au rapport de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) sous forme d'un avis.

Le Conseil Communautaire de la CABBALR, dans sa séance du 24 septembre 2024, s'est prononcé sur le projet de rapport d'activité 2023 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville. (Document joint en annexe)

Afin de respecter le calendrier d'approbation de ce rapport d'activité, les conseils municipaux sont invités à formuler un avis sur son contenu.

**Après en avoir délibéré,**

**le Conseil Municipal,**

**A l'unanimité**

**Approuve le projet de rapport d'activité 2023 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal  
Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication sur le site internet : 31 octobre 2024

Le Secrétaire de Séance

Signature  
numérique de  
Philibert BERRIER  
Date : 2024.10.31  
14:20:07 +01'00'

Fait à AUCHEL,  
le 31 octobre 2024

Le Maire

Accusé de réception en préfecture  
062-216200485-20241030-AQ-301024-04-D  
Date de réception préfecture : 31/10/2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE BETHUNE  
CANTON DE LILLERS

**COMMUNE DE BURBURE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°2024/61**

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT  
POLITIQUE DE LA VILLE 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY,  
ARTOIS LYS ROMANE**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René HOCQ, Maire, en suite d'une convocation en date du 23 octobre 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Madame Aline BARREZ, Monsieur Eugène BERRIER, Madame Marie-Ange CARLIER, Monsieur Patrick DEMANDRILLE, Madame Annie DUBOIS, Monsieur René HOCQ, Monsieur Robert HORNOIS, Monsieur Alain LELONG, Madame Sylvie LEMÂTRE, Madame Catherine LORION, Madame Hélène MAROTTE, Monsieur Gérard MIENNÉE, Madame Jessica MORIEUX, Monsieur Mathieu NYBELEN, Madame Sylvia PICQUÉ, Monsieur André POCHOLLE, Monsieur Quentin POCHOLLE.

Etait excusée et représentée : Madame Brigitte ROYER par Monsieur Eugène BERRIER.

Etaient excusés : Madame Nathalie HOCQ, Monsieur Bernard LIÉTARD et Madame Evelynne RAMELOT.

Le conseil municipal est donc constitué de 17 membres présents et 1 conseillère absente représentée soit 18 votants.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif et déclare que le quorum est atteint, puis Monsieur Alain LELONG est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors de sa séance du 24 septembre 2024, le conseil communautaire de l'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane s'est prononcé sur le projet de rapport d'activités 2023 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville.

Comme le prévoit l'article 4 du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville, la contribution du conseil municipal doit être annexée, comme celle du Conseil Citoyen qui est également consulté, au rapport de l'EPCI sous forme d'un avis.

Ainsi, Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport d'activité 2023 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville transmis par Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Il est demandé au conseil municipal de rendre un avis sur le rapport d'activité 2023 de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 18 voix pour,

**. DONNE UN AVIS FAVORABLE** au rapport d'activité 2023 de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Le secrétaire de séance,  
Alain LELONG

Acte rendu exécutoire  
après transmission en Sous-Préfecture le 31/10/2024  
et publication le 31/10/2024



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
René HOCQ



Le Maire,  
René HOCQ





Envoyé en préfecture le 16/10/2024  
Reçu en préfecture le 16/10/2024  
Publié le 16.10.2024  
ID : 062-216200519-20241015-DCM2024\_062-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du lundi 15 octobre 2024

### Délibération n° 2024-062

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 15 octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la Ville d'AUCHY-les-MINES s'est réuni en session ordinaire sur la convocation en date du 09 octobre 2024 et sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEGRAND, Maire d'AUCHY-les-MINES, en Mairie (salle du Conseil Municipal), Place Jean JAURES.

#### Etaient présents :

Jean-Michel LEGRAND, Maire -  
Karine BOUZAT, Jean-Louis COURTOIS, André GUILLOU, Anne-Marie CRETON, Gérald GREZ, Sandrine COUPIN, Fabrice BAVIERE, Marie-France MARCQ, Maires-Adjoints -  
Joëlle FONTAINE, Jacqueline BEAUCOURT, Kevin DEGREAUX, Drépha-Mallika HAFID, Carine LEGRAND, Jean-Claude MOUREAU, Karine BARROT, Olivier BOURRIEZ, Jean-Charles BONNEL, Cindy GOUBET, Abdeslam AZDOUD, Robert VISEUX, Patricia GAU -

#### Absents excusés ayant donné procuration :

Guillaume BOUTON à Joëlle FONTAINE -  
Jean-Claude RIBU à Olivier BOURRIEZ -  
Ingrid POILLON à Jacqueline BEAUCOURT -  
Martine QUEVA à Robert VISEUX -  
Cédric CORDONWINUS à Patricia GAU -

#### Assistaient à la réunion :

Audrey AROUS, Directrice Générale des Services -  
Martine SKALECKI, Secrétaire Général -

#### Secrétaire de séance :

Carine LEGRAND

-----oOo-----oOo-----oOo-----oOo-----

### Objet – Communauté d'Agglomération de BETHUNE BRUAY Artois Lys Romane – Rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville – année 2023 - Avis du Conseil Municipal -

La Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane copilote avec l'Etat, la mise en œuvre de la Politique de la Ville ; une compétence obligatoire pour l'intercommunalité.

Le Contrat de Ville a été signé au printemps 2015. Cette formalisation du contrat a été le point de déclenchement des actions dans l'ensemble des communes concernées, actions dont l'ambition vise à sortir des difficultés constatées, par une collaboration renforcée des partenaires, les habitants des quartiers fragiles. 21 quartiers concernés sur le territoire dont 16 QPV (quartier prioritaire de la Politique de la Ville) par l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2021 relatif à la mise en œuvre du Contrat de Ville, Monsieur le Maire présente, pour avis, au Conseil Municipal le rapport d'activités pour l'année 2023 sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville transmis par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY Artois Lys Romane.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Volets : 27 dont 5 procurations (BOUTON Guillaume - RIBU Jean-Claude - POILLON Ingrid - QUEVA Martine - CORDONWINUS Cédric)  
Pour : 27 dont 5 procurations (BOUTON Guillaume - RIBU Jean-Claude - POILLON Ingrid - QUEVA Martine - CORDONWINUS Cédric)

- PREND ACTE et EMET un AVIS FAVORABLE/DEFAVORABLE sur le rapport d'activités 2023 relatif à la mise en œuvre de la Politique de la Ville par la Communauté d'Agglomération de BETHUNE-BRUAY, Artois Lys Romane.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Carine LEGRAND

Monsieur le Maire,  
Jean-Michel LEGRAND

REPUBLIQUE FRANÇAISE